

PLAN
STRATÉGIQUE DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

2019-2025

AHUNTSIC-CARTIERVILLE
UN ARRONDISSEMENT
DURABLE ET RÉSILIENT

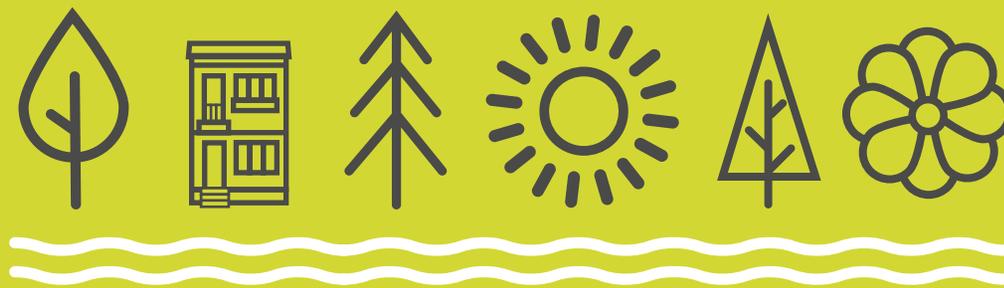


TABLE DES MATIÈRES

Mot de la mairesse	4
Le développement durable : une philosophie et des objectifs concrets	5
Notre contribution à la démarche montréalaise en développement durable	9
L'historique de notre engagement	13
La proposition d'avenir : Ahuntsic-Cartierville, un arrondissement durable et résilient	17
Plan de transition écologique 2019-2021 de l'administration locale	32
Mécanismes de mise en œuvre du Plan stratégique de développement durable	34
Lexique	36

MOT DE LA MAIRESSE



Le développement durable est au cœur du projet urbain de la présente administration montréalaise, tant à l'échelle de la ville qu'à celle de l'arrondissement. Il est donc essentiel pour l'équipe d'élu(e)s d'Ahuntsic-Cartierville que le concept de développement durable et les principes qui permettent de le mettre en œuvre

soient intégrés dans toutes les décisions et les actions de l'arrondissement. C'est l'objectif ambitieux que vise ce nouveau Plan stratégique de développement durable 2019-2025.

L'ajout du terme « stratégique » dans le titre du présent document a été mûrement réfléchi. Suite aux consultations publiques tenues à l'automne 2018 et aux différents ateliers de travail menés ensuite avec la direction et le personnel de l'arrondissement, il est apparu clairement que le développement durable ne peut pas faire l'objet d'un plan comme les autres, mais qu'il doit définir une vision et de grandes orientations d'action pour l'avenir qui chapeauteront l'ensemble des autres plans, politiques, stratégies et actions de l'arrondissement.

Les consultations menées en vue de la rédaction de ce document ont aussi permis de faire émerger une vision d'avenir pour Ahuntsic-Cartierville qui fait largement consensus, soit celle d'un arrondissement durable et résilient, et ce, autant sur le plan environnemental que sur les plans social, économique et culturel. Pour concrétiser cette vision, l'arrondissement travaillera au

cours des prochaines années à la mise en œuvre de sept grandes priorités d'intervention. Ces priorités se déclinent en objectifs stratégiques qui se traduiront en actions concrètes dans tous les domaines où intervient l'arrondissement, de l'aménagement du territoire à la culture, en passant par la mobilité, l'habitation, le verdissement, le développement économique et la gestion des matières résiduelles, pour n'en nommer que quelques-uns.

En tant qu'organisation comptant plus de 400 employés, l'arrondissement se doit de donner l'exemple en appliquant, dans ses propres activités et opérations, les priorités du Plan stratégique de développement durable. Celui-ci s'accompagne donc d'un Plan de transition écologique 2019-2021 de l'administration locale, qui expose des actions que compte réaliser l'administration de l'arrondissement, ainsi que les cibles visées et les échéances pour les atteindre.

C'est donc avec beaucoup de fierté que les membres du conseil d'arrondissement et moi vous invitons à prendre connaissance du présent plan. Nous vous lançons aussi le défi de travailler avec nous à le mettre en œuvre et à faire ainsi d'Ahuntsic-Cartierville un arrondissement réellement durable et résilient.

Emilie Thuillier

Émilie Thuillier

Mairesse d'Ahuntsic-Cartierville



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : UNE PHILOSOPHIE ET DES OBJECTIFS CONCRETS

UN GRAND MOUVEMENT MONDIAL

Le développement durable est un concept reconnu à l'échelle internationale. L'expression « développement durable » apparaît pour la première fois en 1980 dans la Stratégie mondiale de la conservation, une publication de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Quelques années plus tard, elle se précisera dans la foulée de la publication, en 1987, du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations Unies, intitulé *Notre avenir à tous*, communément appelé rapport Brundtland.

Le développement durable y est défini en synthèse comme : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des « limitations » que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.

Depuis, de nombreux pays, métropoles et entreprises se sont engagés pour amener leurs collectivités et organisations dans la voie de la durabilité. Notamment, en 2006, le Québec adoptait la Loi sur le développement durable, apportant des précisions dans la définition :



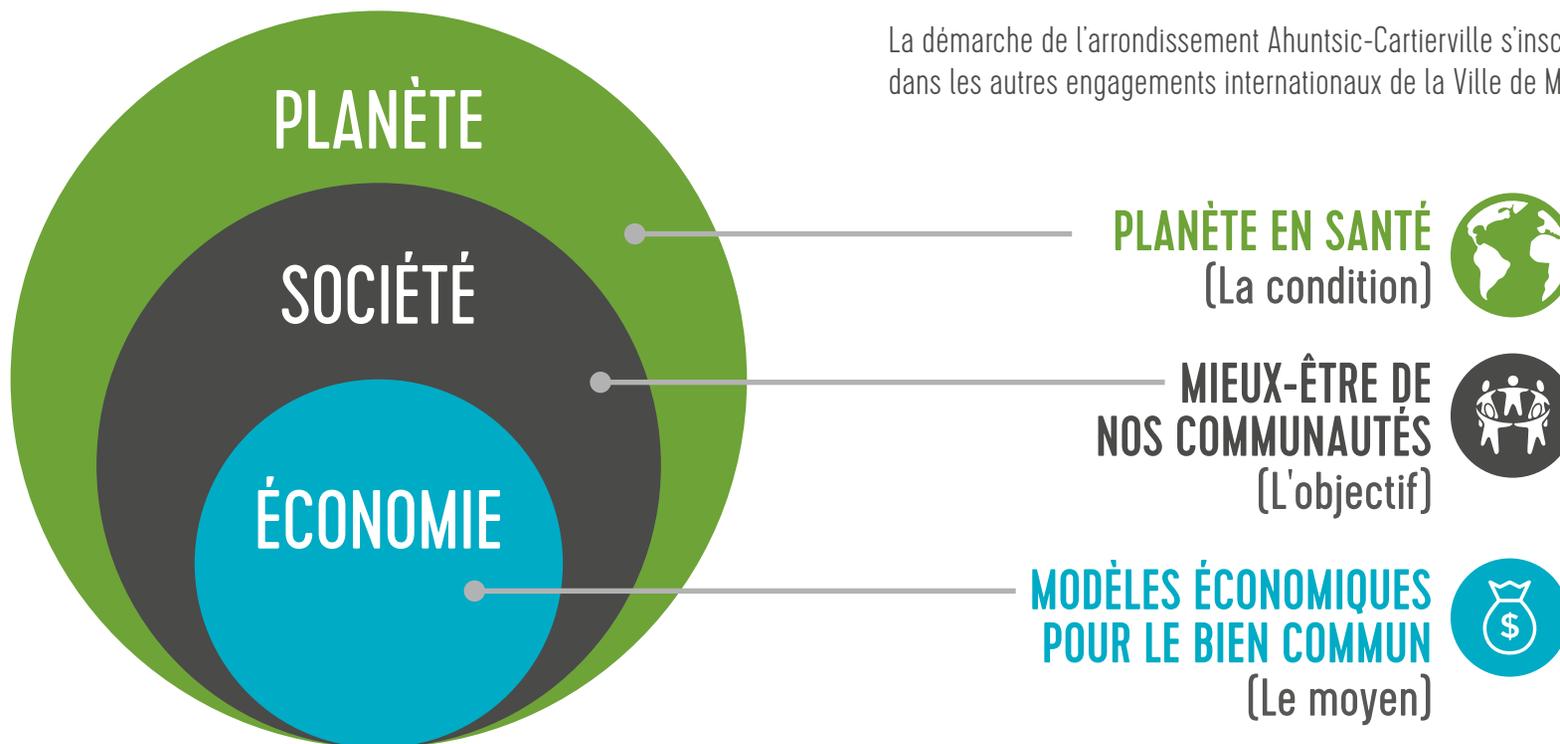
« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »



Pour assurer une vitalité économique, une société équitable et des modes de vie écologiquement soutenables, le développement durable implique une nouvelle forme de gouvernance favorisant la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société au processus de décision.

Depuis, les concepts ont évolué pour intégrer les notions d'économie circulaire, d'investissement d'impact, de résilience, de décroissance, de transition écologique et de nombreuses autres notions visant à nous amener collectivement vers une société durable.

La démarche de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville s'inscrit également dans les autres engagements internationaux de la Ville de Montréal.



LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ONU

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, le 25 septembre 2015, un ambitieux programme de développement durable, repris dans un document intitulé *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030* (Programme 2030). Ce programme compte 17 objectifs de société à atteindre simultanément, déclinés en 169 cibles.

Ainsi, la démarche de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans la lignée des engagements de la Ville, contribue pleinement aux 17 objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies (ONU).



https://international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/priorities-priorites/agenda-programme.aspx?lang=fra



NOTRE CONTRIBUTION À LA DÉMARCHE MONTRÉALAISE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

ENSEMBLE POUR UNE MÉTROPOLE DURABLE

En juin 2016, le conseil d'agglomération de Montréal adoptait **le Plan Montréal durable 2016-2020**, suite à un vaste exercice de concertation mené auprès de plus de 230 partenaires, comprenant plusieurs organisations montréalaises, villes liées, arrondissements et services centraux.

Le Plan identifie trois défis exigeant d'agir en collaboration et de renforcer les interventions à l'échelle régionale et locale :

1

MONTRÉAL SOBRE EN CARBONE

- ☑ Réduire de 80 % les gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050
- ☑ Réduire et s'adapter

2

MONTRÉAL ÉQUITABLE

- ☑ Améliorer l'accès aux services et aux infrastructures
- ☑ Inclure et lutter contre les inégalités

3

MONTRÉAL EXEMPLAIRE

- ☑ Adopter des pratiques exemplaires de développement durable
- ☑ Tracer la voie et mobiliser

Pour répondre à ces défis, Montréal durable 2016-2020 a adopté 4 priorités et 20 actions. Pour obtenir un effet maximal sur l'ensemble du territoire, celles-ci sont intégrées dans l'ensemble des démarches montréalaises, dont :

- ☑ **Le plan d'action de l'administration municipale ;**
- ☑ **Les plans locaux de développement durable des arrondissements et des villes liées ;**
- ☑ **Les plans d'action des organisations partenaires.**

Finalement, **le Plan Montréal durable 2016-2020** rappelle les grandes cibles collectives qui résultent de différents exercices de planification et font état des engagements pris au niveau international. De plus, rappelons qu'à titre de ville membre du C40, la Ville de Montréal s'est engagée à mettre en place les actions nécessaires pour rendre la métropole résiliente et carboneutre d'ici 2050. →



3 DÉFIS

MONTRÉAL
SOBRE EN
CARBONE

MONTRÉAL
ÉQUITABLE

MONTRÉAL
EXEMPLAIRE

4 PRIORITÉS D'INTERVENTION

Réduire les émissions
de GES et la dépendance
aux énergies fossiles

+

Verdir, augmenter
la biodiversité et assurer
la pérennité des ressources

+

Assurer l'accès à des
quartiers durables, à échelle
humaine et en santé

+

Faire la transition
vers une économie verte,
circulaire et responsable

10 CIBLES COLLECTIVES

Diminuer
les émissions de GES
de la collectivité
de **30 %** d'ici 2020
par rapport à 1990 et
de **80 %** d'ici 2050

Rétablir une
consommation d'énergie
équivalente ou inférieure
à **2,17** GJ/m³ pour
les bâtiments des secteurs
commercial et industriel
d'ici 2021

Diminuer de **20 %**
l'eau potable
produite par les usines
de Montréal d'ici 2020
par rapport à 2011

Atteindre la norme
canadienne de **8,8** µg/m³
en matière de concentration
de particules fines
dans l'air ambiant d'ici 2020

Augmenter l'indice
de canopée de
20 à 25 % d'ici 2015
par rapport à 2007

Augmenter la part des
aires protégées terrestres
à **10 %** du territoire,
à moyen terme

Diminuer de **10 %**
la sédentarité de la
population d'ici 2025
par rapport à 2012

Atteindre une part modale,
à la pointe du matin,
de **55 %** pour
les déplacements à pied,
à vélo ou en transport
en commun d'ici 2021

Valoriser **70 %**
des matières recyclables
et **60 %** des matières
organiques d'ici 2020

Augmenter de **30 %**
le nombre de certifications
environnementales
ou d'adhésions
à des programmes
environnementaux
volontaires d'ici 2020
par rapport à 2010

DÉCLARATION - LA CULTURE, 4^e PILIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal a également adopté, en juin 2005, l'Agenda 21 de la culture. En 2011, elle a répondu favorablement à l'appel du secrétariat mondial de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) visant la promotion de la culture comme l'un des quatre piliers du développement durable, au même titre que le développement social, l'économie responsable et l'amélioration de la qualité de l'environnement.

<http://ville.montreal.qc.ca/culture/agenda-21-de-la-culture-la-culture-4e-pilier-du-developpement-durable>

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a reconnu à son tour, en 2012, la culture comme le quatrième pilier du développement durable et souscrit aux objectifs de l'Agenda 21 de la culture. Un **Plan d'action culturel 2017-2021** a depuis été adopté par l'arrondissement pour s'assurer de mettre la culture au cœur du quotidien de sa population.



DÉCLARATION D'URGENCE CLIMATIQUE

Suite au rapport accablant *Global Warming of 1.5°C* du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal a adopté, le 25 octobre 2018, une résolution reconnaissant l'urgence climatique. Considérant que la majorité des émissions de gaz à effet de serre du territoire métropolitain provient des activités de transport des personnes et des marchandises et que l'agglomération montréalaise subit déjà certaines conséquences attribuées aux changements climatiques, il a donc été résolu à l'unanimité : « de reconnaître que des **transitions rapides et de grande envergure** dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme **sont nécessaires à court terme** afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire tel que révélé par le GIEC » (extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal tenue le 5 novembre 2018 (CC18-046)).

Le 12 novembre 2018, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a emboîté le pas et a adopté sa déclaration d'urgence climatique. L'arrondissement s'y engage à **faire de la lutte contre les changements climatiques une priorité** guidant l'élaboration des plans et actions de l'arrondissement pour les années à venir. L'arrondissement reconnaît l'importance de s'engager activement dans l'effort collectif qui est requis pour mener la transition écologique.



L'HISTORIQUE DE NOTRE ENGAGEMENT

CONSTRUIRE SUR L'EXISTANT : UN ARRONDISSEMENT ENGAGÉ DE LONGUE DATE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'arrondissement a fait le choix depuis de nombreuses années de suivre la voie du développement durable. Depuis 2007, **deux plans successifs** ont été adoptés et une centaine d'actions ont été mises en œuvre afin d'améliorer les milieux de vie de la population. Voir le **bilan du Plan d'action de développement durable 2010-2015**.

Les actions de l'arrondissement en matière de développement durable sont coordonnées par une équipe dédiée, mais toutes les directions sont mobilisées pour intégrer les objectifs de durabilité dans l'ensemble des décisions et des réalisations de l'arrondissement. Plusieurs projets phares ont été menés sur notre territoire ces dernières années, notamment :

Le développement du Parcours Gouin

Développé dans le cadre du plan directeur des berges de la rivière des Prairies adopté en 2013, le Parcours Gouin est un parcours cyclable et piétonnier qui s'étend sur près de 15 km le long de la rivière des Prairies. Il permet à la population d'Ahuntsic-Cartierville de profiter du patrimoine naturel et bâti exceptionnel tout en favorisant l'accès aux berges. www.parcoursgouin.ca

Le pavillon d'accueil – Lieu d'innovation environnementale

Legs officiel de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à l'occasion du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal, **le pavillon du Parcours Gouin**, certifié LEED-OR, est devenu le premier bâtiment net zéro (énergie) à Montréal, c'est-à-dire qu'il produit autant d'énergie qu'il en consomme. Il loge actuellement l'organisme Groupe uni d'éducateurs professionnels en environnement (GUEPE), qui œuvre à l'animation du Parcours Gouin avec une mission d'éducation environnementale. Ce pavillon du Parcours Gouin est une source d'inspiration et de conscientisation à l'écoresponsabilité.

En 2018, la **piétonisation permanente de l'avenue Park Stanley**, située devant le pavillon d'accueil du Parcours Gouin, a permis la revitalisation des abords du pont Viau, la création d'espaces de loisirs et de détente et un meilleur accès à la rivière des Prairies.



Des artères commerciales au cœur de quartiers complets

La vitalité économique locale contribue à la création d'emplois et de milieux de vie complets. L'achat local et les circuits courts réduisent les émissions de polluants liées au transport des personnes et des marchandises. L'arrondissement travaille donc étroitement avec ses trois sociétés de développement commercial (SDC) – la Promenade Fleury, Fleury Ouest et District Central – et avec l'Association des gens d'affaires de Gouin Ouest afin de dynamiser ses artères commerciales et d'en faire le cœur économique de ses quartiers. Ces dernières années, la SDC Fleury Ouest a notamment permis à cette petite rue commerciale de se renouveler et d'animer son quartier comme elle ne l'avait jamais fait auparavant.

Des pratiques de consultation qui mettent la population au cœur des décisions

Depuis plusieurs années, l'arrondissement a démontré sa volonté de consulter et d'impliquer la population dans le réaménagement de plusieurs parcs et espaces verts, la modification des règles d'urbanisme, les modifications à la circulation et à la sécurité routière, la création de divers plans tels que le plan directeur de développement des berges, le plan directeur des parcs et espaces verts et le plan local de déplacements.

Le conseil d'arrondissement a aussi tenu des séances itinérantes en 2018, dont une dans un parc, dans le but de rejoindre un public qui ne se déplace généralement pas à la salle du conseil du bureau d'arrondissement et ainsi augmenter l'accès à la démocratie locale.

Le premier budget participatif d'Ahuntsic-Cartierville

En 2019, l'arrondissement lance un premier budget participatif avec une enveloppe de 250 000 \$ pour la mise en œuvre de projets choisis par la population. Par ce processus, l'arrondissement souhaite dépasser le cadre des consultations traditionnelles et permettre à la population d'Ahuntsic-Cartierville de déterminer elle-même les projets les plus significatifs qui amélioreront sa qualité de vie.

DES PROJETS STRUCTURANTS POUR LE FUTUR

Le développement du site Louvain Est

En 2019, l'arrondissement, la Ville de Montréal et la table de concertation Solidarité Ahuntsic ont annoncé un partenariat inédit pour planifier le développement du site Louvain Est, ancienne fourrière municipale. Un bureau de projet partagé comprenant des représentants de la Ville et de la société civile permettra aux citoyens de participer à toutes les étapes de la planification de ce site, une première à Montréal. Le milieu communautaire souhaite aménager un « écoquartier » respectueux de l'environnement et qui comporte des milieux de vie de qualité. On y prévoit la cohabitation de différentes activités, notamment des logements sociaux, un centre de la petite enfance, une école, une bibliothèque, un centre communautaire, des commerces de proximité, des espaces verts et des places publiques.

Le futur centre culturel et communautaire de Cartierville

Le bâtiment des Sœurs de la Providence, situé au 12225 de la rue Grenet, dans Cartierville, a été acquis par l'arrondissement en 2017. Il est appelé à devenir un nouveau centre multifonctionnel, culturel et communautaire, qui comblera les besoins en bibliothèque et offrira des locaux pour des organismes communautaires et divers groupes citoyens.

La naissance et la transformation du pôle d'emplois d'Ahuntsic-Cartierville : le District central

Le quadrilatère formé par les autoroutes 15 et 40, le boulevard Saint-Laurent et la rue Sauvé Ouest regroupe plus de 1 500 entreprises employant au-delà de 25 000 travailleurs. Depuis quelques années, plusieurs investissements ont été réalisés par l'arrondissement afin que ce quartier devienne un pôle d'affaires important du nord de la Ville de Montréal. La création en 2017 d'une société de développement commercial appuyée par l'arrondissement a permis l'émergence d'un nouvel acteur de développement économique porteur d'une vision et de projets qui, déjà, transforme ce quartier d'affaires. En 2019, le zonage d'une partie du district a été modifié pour y autoriser l'agriculture urbaine. Des entreprises de ce secteur émergent commencent déjà à s'y installer, à proximité des Fermes Lufa, pionnier dans le domaine.



LA PROPOSITION D'AVENIR : AHUNTSIC-CARTIERVILLE, UN ARRONDISSEMENT DURABLE ET RÉSILIENT

LE PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE COMME CADRE DE RÉFÉRENCE DE TOUS LES PLANS DE L'ARRONDISSEMENT

Le concept de résilience a émergé au cours des dernières années comme une qualité essentielle favorisant la capacité des villes à faire face aux événements et aux menaces provoqués notamment par les changements climatiques, les changements technologiques et les changements démographiques. Elle permet d'améliorer la capacité d'anticipation, de prévention et d'adaptation des municipalités.

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a donc choisi de positionner son Plan stratégique de développement durable comme un cadre de référence pour le territoire et de l'intituler *Ahuntsic-Cartierville, un arrondissement durable et résilient*.

Ce cadre formalise les ambitions de l'arrondissement. Il permet d'assurer une convergence entre l'ensemble des politiques, des plans et des programmes actuels et futurs, autour d'une vision et de priorités d'interventions communes.

Le Plan stratégique de développement durable 2019-2025 repose sur trois plans structurants qui guident les actions de l'arrondissement :

- ✔ le Plan de gestion stratégique 2016-2020
- ✔ le Plan stratégique 2018-2021
- ✔ le Plan de transition écologique 2019-2021 de l'administration locale

AHUNTSIC-CARTIERVILLE, UN ARRONDISSEMENT DURABLE ET RÉSILIENT



**LA PROPOSITION D'AVENIR : AHUNTSIC-CARTIERVILLE,
UN ARRONDISSEMENT DURABLE ET RÉSILIENT**



À ces plans cadres s'ajoutent de multiples outils et autres plans opérationnels locaux tels que :

- ☑ le plan d'urbanisme et ses règlements
- ☑ le plan d'action culturel 2017-2021
- ☑ le plan d'action sports et loisirs
- ☑ le plan d'urgence, de relève et de missions
- ☑ le plan local d'adaptation aux changements climatiques
- ☑ le programme des ruelles vertes et communautaires
- ☑ le budget participatif
- ☑ le plan quinquennal du matériel roulant et des équipements
- ☑ le plan local de déplacements (en développement)
- ☑ le plan directeur des parcs et espaces verts (en développement)
- ☑ le plan de développement social (en développement)
- ☑ le programme de réfection routière

De plus, l'arrondissement souscrit aux politiques et aux plans élaborés par la Ville de Montréal tels que :

- ☑ le plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal
- ☑ le plan de réduction de la consommation énergétique et des émissions de GES des bâtiments municipaux 2018-2021
- ☑ la Politique de l'arbre
- ☑ le plan canopée
- ☑ la Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal
- ☑ la Politique de consultation et de participation publique de la Ville de Montréal



UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Soucieux d'intégrer dans le Plan stratégique de développement durable 2019-2025 les préoccupations et les besoins de sa population, l'arrondissement a privilégié une approche collaborative tout au long de la démarche. Un exercice de consultation citoyenne a eu lieu à deux reprises à l'automne 2018. En 2019, des ateliers d'idéation ont réuni des membres du personnel, des gestionnaires et des élu(e)s de l'arrondissement. L'objectif de ces consultations était d'impliquer un grand nombre de personnes, de favoriser la collaboration et d'enrichir les propositions afin que celles-ci reflètent les aspirations de tous les acteurs susceptibles de participer activement à la conception du plan.



LA VISION : UN ARRONDISSEMENT DURABLE ET RÉSILIENT

Dans l'ensemble des séances de consultation, les participants se sont rejoints autour d'une vision « commune », un arrondissement qui devient un exemple de résilience, aussi bien sociale, économique, qu'environnementale.

Ainsi, l'administration locale travaille avec ses partenaires pour faire d'Ahuntsic-Cartierville un arrondissement où :

- ☑ Un effort collectif est fait pour valoriser notre environnement naturel exceptionnel, et diminuer notre consommation de ressources et notre empreinte environnementale sur le territoire. Nous atteignons les cibles de réduction d'émissions de carbone pour contribuer à faire de Montréal une référence internationale en matière de lutte aux changements climatiques.
- ☑ Les divers quartiers sont des milieux de vie complets, qui offrent une grande diversité d'activités économiques et d'emplois. Les rues y sont animées et sécuritaires et les habitations répondent aux besoins de la population. Les commerces de proximité et les institutions offrent tous les services dont la population a besoin au quotidien, notamment une gamme d'activités culturelles et de loisirs en toute saison.
- ☑ Les quartiers sont accessibles et connectés et permettent à l'ensemble des personnes de se déplacer en modes de transport actifs et collectifs de manière efficace.
- ☑ Les personnes de tous âges, de toutes origines et de toutes conditions sentent qu'elles font partie d'une communauté équitable et solidaire. Les rues, ruelles, parcs et espaces publics permettent de se rencontrer et de socialiser. Une vie communautaire riche et dynamique permet à chacun de compter sur un réseau de relations d'entraide et de partage.
- ☑ Une véritable trame verte et bleue offre aux personnes qui habitent et visitent l'arrondissement un milieu sain, des activités, des espaces et des services multifonctionnels qui s'adaptent à leurs différents besoins et envies. L'autonomie alimentaire est possible grâce à de multiples espaces d'agriculture urbaine.
- ☑ Le patrimoine bâti, très riche à Ahuntsic-Cartierville, est mis en valeur de façon exemplaire.
- ☑ La technologie est mise au service de la qualité de vie, de la transition écologique, de l'emploi et de l'efficacité.
- ☑ L'ensemble des équipes, des services et des investissements municipaux sont alignés pour atteindre la vision collective. La mobilisation des citoyens et des partenaires socioéconomiques aide à concrétiser cette ambition pour l'arrondissement.

DES DÉFIS PROPRES AU TERRITOIRE

Les études, les bilans des plans passés et les différentes contributions des participants à la démarche ont permis d'identifier un certain nombre de défis permettant la concrétisation de **notre vision** collective. Chaque défi offre de multiples occasions d'amélioration et d'innovation. Ce portrait nous permet de concentrer les efforts de l'administration sur les chantiers prioritaires, qui se reflètent dans les priorités d'intervention.

Une gouvernance au service de la population

L'arrondissement doit incarner un leadership rassembleur afin, d'une part, de mobiliser et d'assurer l'engagement de l'ensemble de la population et, d'autre part, d'avancer vers la vision, **notre avenir** commun.

L'administration doit travailler en complémentarité avec ses partenaires pour mettre à profit les compétences de chacun. La gouvernance doit aussi être basée sur des valeurs d'intégrité, de bien commun et de transparence, ce qui implique une reddition de comptes structurée des différents plans, des modes de communication diversifiés et efficaces et des processus de concertation adaptés à la diversité sociale existante sur le territoire.

Cette culture de collaboration aidera l'arrondissement à être exemplaire dans sa gestion administrative, dans la planification et le développement du territoire et dans le financement des projets.

La résilience sociale

L'arrondissement vit des changements démographiques rapides et importants. Cependant, il doit toujours favoriser la cohésion sociale, l'intégration des diverses cultures et la solidarité. En développant sa résilience, l'arrondissement pourra contribuer à améliorer le quotidien de sa population et favoriser son épanouissement dans le respect des différences.

Ainsi, encourager l'offre de logements abordables, améliorer le développement des services de proximité, développer la connectivité entre les réseaux de transport, encourager la mixité sociale, l'entraide et la coopération, favoriser l'inclusion des différentes communautés culturelles, des personnes âgées, des familles et des autres personnes avec des besoins particuliers contribuent à assurer la protection des milieux de vie et la vitalité du territoire.



→ Une transition vers une économie plus verte

Favoriser l'achat local et les circuits courts, la transition vers des modèles économiques plus respectueux de l'environnement, encourager le développement de pôles d'emplois de qualité, notamment dans le secteur du District central, et soutenir la vitalité des artères commerciales sont des priorités mises en avant dans les consultations et qui montrent la voie à suivre en matière économique.

→ L'adaptation de nos milieux de vie aux aléas des changements climatiques

L'augmentation des températures moyennes, les pluies abondantes, les vagues de chaleur, les tempêtes destructrices, les sécheresses, les crues de la rivière et les inondations sont certains des aléas climatiques auxquels seront soumis les infrastructures et les milieux naturels qui composent notre cadre de vie et, donc, notre population. Notre capacité collective à en limiter les répercussions négatives exige des approches audacieuses et innovantes en matière de protection des milieux naturels, de planification urbaine et de concertation des acteurs locaux.





SEPT PRIORITÉS D'INTERVENTION

À l'issue du bilan des actions réalisées par le passé et suite aux activités de concertation, sept priorités d'intervention ont été définies pour nous amener vers notre vision collective. Ces priorités se déclinent en objectifs stratégiques, auxquels sont rattachées des actions concrètes. Comme celles-ci se retrouvent dans les différents plans d'arrondissement, les actions n'ont pas été détaillées ici, mais les divers outils de mise en œuvre permettant l'atteinte des objectifs stratégiques sont mentionnés dans le tableau ci-dessous. Il suffit de consulter les outils de mise en œuvre indiqués pour en connaître les détails. La plupart des outils énumérés ici existent déjà, d'autres sont en préparation ou en voie d'adoption.

1 FAVORISER UNE GOUVERNANCE INTÉGRÉE

Dans un contexte marqué par une complexité grandissante, où le pouvoir, les ressources et les informations sont fragmentés, la notion de gouvernance intégrée met l'accent sur la coordination des réseaux, la mobilisation des parties prenantes et la conciliation des divers intérêts. En ce sens, l'arrondissement veut favoriser une gouvernance collaborative où tous les acteurs de la société civile agissent en réseau pour atteindre les objectifs collectifs.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	PRINCIPAUX OUTILS DE MISE EN ŒUVRE
→ Consolider les démarches collaboratives entre l'administration municipale et les acteurs de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de développement social • Politique de consultation et de participation publique de la Ville de Montréal
→ Développer des modes de gouvernance participative avec la population et les acteurs de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> • Budget participatif 2019 • Politique de consultation et de participation publiques de la Ville de Montréal
→ Promouvoir les bonnes pratiques en développement durable et faire connaître les réalisations de l'administration et de la société civile afin de renforcer la fierté locale et l'atteinte des cibles (par des actions de communication et d'éducation auprès de l'administration et des acteurs locaux)	<ul style="list-style-type: none"> • Programme écoquartier • Programme de couches lavables • Plan de transition écologique 2019-2021 de l'administration locale
→ Favoriser l'élaboration de projets en développement durable sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de transition écologique 2019-2021 de l'administration locale • Plan et divers règlements d'urbanisme • Programme écoquartier • Programme des ruelles vertes et communautaires

2 ADOPTER COLLECTIVEMENT DES PRATIQUES EXEMPLAIRES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'arrondissement doit adopter à l'interne des pratiques novatrices, éthiques et respectueuses de l'environnement et encourager la population et ses partenaires à faire de même. Cette priorité traduit aussi la volonté d'exemplarité et d'engagement de l'arrondissement. En unissant et en coordonnant les efforts de tous les acteurs de l'arrondissement, il est possible de se démarquer et de démontrer notre leadership en matière de développement durable.

Ces pratiques contribuent à plusieurs cibles de la Ville de Montréal :

PLAN MONTRÉAL DURABLE

- ☑ Atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) et des matières organiques (60 %) d'ici 2020
- ☑ Réduire de 20 % l'eau potable produite par les usines de Montréal entre 2011 et 2020

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	PRINCIPAUX OUTILS DE MISE EN ŒUVRE
→ Mettre en place des mesures de réduction, de réemploi, de recyclage et de valorisation (3RV) des matières résiduelles générées par la société civile et l'administration municipale	<ul style="list-style-type: none"> • Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal • Programme écoquartier • Plan de transition écologique 2019-2021 de l'administration locale • Plan et divers règlement d'urbanisme
→ Adopter de nouvelles pratiques d'utilisation et de gestion durable de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement sur l'arrosage • Règlement sur l'usage de l'eau • Programme écoquartier • Plan d'adaptation aux changements climatiques 2015-2020 – mesures et engagements de l'arrondissement • Plan directeur des installations aquatiques • Plan d'action sports et loisirs • Planification stratégique immobilière de l'arrondissement • Plan directeur des parcs et espaces verts (en développement)
→ Entretenir les édifices municipaux selon des principes écoresponsables	<ul style="list-style-type: none"> • Planification stratégique immobilière de l'arrondissement • Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal • Plan d'action sports et loisirs • Plan de transition écologique 2019-2021 de l'administration locale
→ Réaliser et favoriser la tenue d'événements écoresponsables	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de transition écologique 2019-2021 de l'administration locale • Guide des événements écoresponsables (en développement) • Guide du promoteur (à bonifier) • Plan d'action sports et loisirs



3 RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES ET LA DÉPENDANCE AUX ÉNERGIES FOSSILES

L'influence des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le climat se fait déjà sentir et va s'intensifier. Pour préserver le bien-être de la population et la qualité de notre environnement et pour atteindre les cibles, il est plus que jamais crucial de réduire nos émissions et notre dépendance aux énergies fossiles, autant dans la planification du territoire que dans nos investissements et nos opérations courantes.

Les cibles visées par ces objectifs stratégiques sont les suivantes :

PLAN MONTRÉAL DURABLE

- ☑ Réduire les émissions de GES de la collectivité de 30 % d'ici 2020 par rapport à 1990 et de 80 % d'ici 2050
- ☑ Atteindre une part modale, à la pointe du matin, de 55 % pour les déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun d'ici 2021

ENGAGEMENT C40

- ☑ Faire de Montréal une ville carboneutre et résiliente d'ici 2050

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	PRINCIPAUX OUTILS DE MISE EN ŒUVRE
➔ Augmenter les mesures favorisant les déplacements actifs et collectifs du personnel de l'arrondissement et de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> • Plan local de déplacements (en développement) • Plan de transition écologique 2019-2021 de l'administration locale • Programme écoquartier
➔ Poursuivre la transition vers l'électrification des transports	<ul style="list-style-type: none"> • Plan local de déplacements (en développement) • Plan quinquennal du matériel roulant et des équipements
➔ Réduire la consommation énergétique des bâtiments municipaux et encourager l'efficacité énergétique auprès de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> • Plan et divers règlements d'urbanisme • Plan d'adaptation aux changements climatiques 2015-2020 – mesures et engagements de l'arrondissement • Plan de réduction de la consommation énergétique et des émissions de GES des bâtiments municipaux 2018-2021 (SGPI) • Planification stratégique immobilière de l'arrondissement

4 SOUTENIR UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE ET FAVORISER LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE VERTE, CIRCULAIRE ET RESPONSABLE

Bâtir une économie écoresponsable implique de soutenir le développement de nouveaux modèles économiques basés sur les principes d'économie circulaire, qui englobe notamment les notions d'économie de la fonctionnalité, d'économie collaborative et d'écologie industrielle (utilisation des déchets d'une industrie comme matière première). Les modèles d'économie sociale et les entreprises engagées en matière de développement durable sont aussi à encourager.

Ainsi, contribuer à stimuler l'innovation, soutenir la transition des entreprises, dynamiser les artères commerciales et consolider les pôles d'emplois locaux sont des moyens qui permettront à l'arrondissement d'accélérer la transition vers une économie écoresponsable au service de sa population.

La principale cible visée par ces objectifs stratégiques est la suivante :

PLAN MONTRÉAL DURABLE

- ☑ Augmenter de 30 % le nombre de certifications environnementales ou d'adhésions à des programmes environnementaux volontaires d'ici 2020, par rapport à 2010, sur le territoire de l'arrondissement

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	PRINCIPAUX OUTILS DE MISE EN ŒUVRE
➔ Assurer le dynamisme des artères commerciales de proximité	<ul style="list-style-type: none"> • Plan et divers règlements d'urbanisme • Stratégie de développement économique 2018-2022
➔ S'approvisionner de façon responsable	<ul style="list-style-type: none"> • Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal • Programme écoquartier • Plan de transition écologique 2019-2021 de l'administration locale
➔ Encourager et promouvoir les entreprises d'économie sociale ou certifiées pour leurs pratiques en développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal • Stratégie de développement économique 2018-2022
➔ Consolider le secteur d'emploi du District central	<ul style="list-style-type: none"> • Plan et divers règlements d'urbanisme • Stratégie de développement économique 2018-2022
➔ Appuyer le développement de nouveaux modèles d'économie tels que l'économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> • Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal • Plan de transition écologique 2019-2021 de l'administration locale • Stratégie de développement économique 2018-2022



5 RENFORCER LA CAPACITÉ DE RÉSILIENCE DE NOTRE CADRE BÂTI ET DE NOS ESPACES NATURELS

L'arrondissement possède un cadre bâti diversifié, des secteurs patrimoniaux significatifs et une couverture végétale riche et abondante. Ces actifs constituent un patrimoine collectif important qu'il faut renforcer. Il est donc précieux que notre territoire et nos infrastructures résistent aux aléas naturels et anthropiques susceptibles de les affecter.

Le verdissement, l'accroissement de la biodiversité et la lutte contre les îlots de chaleur sont au cœur de nos priorités dans la planification du territoire.

La principale cible à laquelle contribuent ces objectifs stratégiques est la suivante :

PLAN MONTRÉAL DURABLE

- ☑ Augmenter l'indice de canopée de 20 % à 25 % d'ici 2025

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	PRINCIPAUX OUTILS DE MISE EN ŒUVRE
➔ Protéger et enrichir la forêt urbaine, les milieux naturels et la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Plan directeur des parcs et espaces verts (en développement) • Plan et divers règlements d'urbanisme • Politique de l'arbre de la Ville de Montréal • Plan canopée de la Ville de Montréal • Plan directeur des berges • Programme écoquartier • Programme des jardins communautaires • Programme des ruelles vertes et communautaires
➔ Accroître le verdissement du cadre bâti pour lutter contre les îlots de chaleurs	<ul style="list-style-type: none"> • Plan directeur des parcs et espaces verts (en développement) • Plan et divers règlements d'urbanisme • Politique de l'arbre de la Ville de Montréal • Plan canopée de la Ville de Montréal • Plan de réfection routière (PRR) • Programme écoquartier • Programme des ruelles vertes et communautaires
➔ Intégrer les principes de développement durable dans tous les projets d'aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Plan et divers règlements d'urbanisme • Plan de transition écologique 2019-2021 de l'administration locale
➔ Assurer une meilleure prise en compte des risques liés aux changements climatiques dans la planification du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Plan local d'adaptation aux changements climatiques • Plan et divers règlements d'urbanisme • Plan d'urgence, de relève et de missions
➔ Entretien des infrastructures publiques, minimiser leur empreinte environnementale à long terme et favoriser le déploiement d'infrastructures vertes	<ul style="list-style-type: none"> • Plan et divers règlements d'urbanisme • Programme d'entretien des puisards • Plan de réfection routière (PRR) • Politique de déneigement • Politique de l'arbre • Plan directeur des parcs et espaces verts (en développement)
➔ Promouvoir la construction de bâtiments durables sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Plan et divers règlements d'urbanisme • Planification stratégique immobilière de l'arrondissement • Plan de transition écologique 2019-2021 de l'administration locale

6 ASSURER L'ACCÈS À DES MILIEUX DE VIE INCLUSIFS, SOLIDAIRES ET SÉCURITAIRES (RENFORCER LA CAPACITÉ DE RÉSILIENCE SOCIALE DE LA COMMUNAUTÉ)

Dans un contexte de changements démographiques, de diversité sociale, mais aussi fort de multiples initiatives d'entraide reconnues et valorisées, l'arrondissement doit contribuer à la sécurité de tous les citoyens, à l'aménagement de quartiers à échelle humaine et à la promotion de saines habitudes de vie, avec une attention particulière aux personnes en situation de vulnérabilité. L'objectif est de répondre aux besoins de la population de manière juste et équitable, en mettant en place des mécanismes qui favorisent la solidarité et l'inclusion afin de renforcer la résilience de la communauté.

Cible à laquelle ces objectifs stratégiques contribuent :

PLAN MONTRÉAL DURABLE

- ☑ Réduire de 10 % la sédentarité de la population d'ici 2025

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	PRINCIPAUX OUTILS DE MISE EN ŒUVRE
➔ Favoriser l'inclusion, la cohésion sociale et la lutte contre la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'action en développement social (en développement) • Plan directeur des parcs et espaces verts (en développement)
➔ Améliorer les conditions d'habitation sur le territoire en respectant les besoins de la communauté	<ul style="list-style-type: none"> • Plan et divers règlements d'urbanisme • Plan d'action 2018-2021 pour des conditions de logements décentes
➔ Développer et consolider des milieux de vie sécuritaires, à échelle humaine	<ul style="list-style-type: none"> • Plan local de déplacements (en développement) • Plan d'action en développement social (en développement) • Plan et divers règlements d'urbanisme • Programme des ruelles vertes et communautaires • Programme écoquartier
➔ Améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux culturels, sportifs et de loisirs pour favoriser les saines habitudes de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Plan directeur des terrains sportifs extérieurs • Plan directeur des installations aquatiques • Plan d'action sports et loisirs • Plan d'action culturel 2017-2021 • Plan d'action en développement social (en développement)
➔ Favoriser la sécurité alimentaire et multiplier les projets d'agriculture urbaine sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Plan directeur des parcs et espaces verts (en développement) • Plan d'action en développement social (en développement) • Plan et divers règlements d'urbanisme • Programme des jardins communautaires • Programme écoquartier



7 ACCROÎTRE LA VITALITÉ ET LE RAYONNEMENT DE LA CULTURE

La culture est porteuse de sens, d'identité, de valeurs et d'enracinement. Elle est un vecteur de démocratie, de dialogue interculturel et de cohésion sociale, mais aussi un catalyseur de créativité, de développement économique et de création de richesse. L'identité est ce qui permet d'appartenir de façon durable à une communauté.

L'arrondissement possède de nombreux atouts en matière d'offre culturelle. La qualité des installations et les programmes de la maison de la culture et des trois bibliothèques d'Ahuntsic-Cartierville en sont quelques exemples. La culture est dynamique et évolue avec les nouvelles générations et les nouveaux arrivants qui peuplent l'arrondissement. L'offre culturelle doit donc sans cesse se bonifier et se diversifier, car elle constitue une composante essentielle de la qualité de vie de la population. Elle doit aussi s'enrichir de ces nouvelles influences multiculturelles.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	PRINCIPAUX OUTILS DE MISE EN ŒUVRE
→ Améliorer l'offre culturelle de proximité, en assurer l'accès et la diffusion	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'action culturel 2017-2021
→ Préserver et mettre en valeur les atouts archéologiques, patrimoniaux, institutionnels et récréotouristiques présents sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Plan directeur des parcs et espaces verts (en développement) • Plan et divers règlements d'urbanisme • Plan directeur des berges (Parcours Gouin) • Plan d'action sports et loisirs
→ Assurer la mise en valeur des paysages urbains à valeur patrimoniale	<ul style="list-style-type: none"> • Programme d'art mural de la Ville de Montréal • Plan directeur des berges (Parcours Gouin) • Plan directeur des parcs et espaces verts (en développement) • Plan et divers règlements d'urbanisme



LE PLAN DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE 2019-2021 : UN PLAN D'ACTION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ADMINISTRATION LOCALE



L'engagement de l'arrondissement se concrétise avec l'adoption d'un plan d'action de l'administration locale en développement durable. Les équipes de toutes les directions se sont ainsi mobilisées pour définir collectivement les principales priorités et actions qui permettront à l'administration de faire preuve de leadership en développement durable et de mobiliser la communauté par son exemplarité.

Le Plan de transition écologique 2019-2021 de l'administration locale fait l'objet d'un document séparé et propose quatre axes stratégiques :

1

ALIGNER NOS PRATIQUES INTERNES POUR FAVORISER LA TRANSVERSALITÉ, LA COLLABORATION ET LA GOUVERNANCE INTÉGRÉE



2

RENFORCER ET PROMOUVOIR LES PRATIQUES ÉCORESPONSABLES AU SEIN DE L'ADMINISTRATION



3

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES ET LA DÉPENDANCE AUX ÉNERGIES FOSSILES



4

SENSIBILISER ET MOBILISER LE PERSONNEL DE L'ARRONDISSEMENT POUR EN FAIRE DES AMBASSEURS DE NOS ENGAGEMENTS



Une reddition de comptes et une mise à jour de ce plan d'action de l'administration locale seront réalisées tous les deux ans.



MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



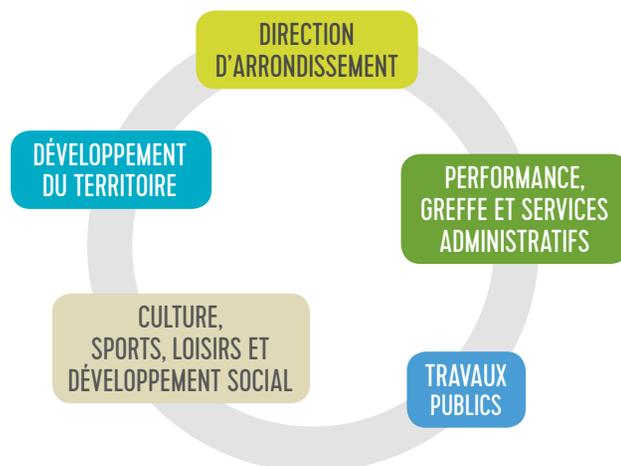
LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Le conseil d'arrondissement est responsable de la bonne gouvernance de la planification stratégique de développement durable 2019-2025.

LES DIRECTIONS DE L'ARRONDISSEMENT

Les cinq directions de l'arrondissement sont responsables de la réalisation du Plan stratégique de développement durable 2019-2025. Chacune intègre le développement durable au cœur de ses pratiques et pilote les interventions selon son champ d'expertise grâce à ses différents plans (p. ex. Plan d'urbanisme, Plan directeur des berges, etc.), ses politiques ou ses programmes qui permettent de mettre en œuvre les objectifs stratégiques. Enfin, elles collaborent en permanence pour atteindre la vision collective.

LES DIRECTIONS DE L'ARRONDISSEMENT SONT :



LE BUREAU DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le bureau de développement durable s'assure du suivi et de l'avancement des actions mises en œuvre dans chacune des directions. Il s'assure de la cohérence entre les objectifs du plan et les actions proposées par les différentes directions, fait évoluer le plan et pilote le processus de reddition de comptes. Le bureau de développement durable comptera sur l'appui d'un comité de suivi garantissant la mise en œuvre des actions dans chacune des directions. Ce comité de suivi sera constitué de gestionnaires de chacune des directions et d'un élu.

LE COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un comité d'employés de chacune des directions sera mis sur pied au sein de l'arrondissement pour assurer la mise en œuvre du Plan de transition écologique 2019-2021 de l'administration locale. Il sera coordonné par le bureau de développement durable.

REDDITION DE COMPTES ET COMMUNICATION

Un bilan des réalisations du Plan stratégique de développement durable 2019-2025 sera réalisé tous les deux ans. Des actions de communication seront assurées en continu pour informer la population et les acteurs locaux de l'avancée des projets.

LEXIQUE

AGENDA 21 DE LA CULTURE

L'association internationale Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) propose en 2004, à Barcelone, à l'occasion du Forum universel des cultures, un Agenda 21 de la culture, premier document mondial établissant un engagement des villes et des gouvernements locaux en faveur du développement culturel.

ANTHROPIQUE

Qualifie tout événement provoqué directement ou indirectement par l'action de l'homme : érosion des sols, pollution des sols par les pesticides, relief des digues, etc.

APPROCHE COLLABORATIVE

C'est une approche centrée sur le partage de l'information entre tous les acteurs visés.

C40

Le C40 est un réseau international de villes engagées à prendre des mesures pour la lutte aux changements climatiques. Ce réseau soutient les villes dans leur collaboration, favorise le partage de connaissances et motive des interventions significatives, mesurables et soutenables dans la lutte aux changements climatiques. <https://www.c40.org/about>

CADRE BÂTI

Ensemble construit sur un territoire donné, dans un espace déterminé.

CANOPÉE

La canopée désigne la superficie de la cime des arbres sur un territoire, soit la portion des branches et des feuilles des arbres appelée « couronne foliaire ». Le rapport entre la projection au sol des couronnes foliaires des arbres de plus de 3 mètres de hauteur et la surface totale d'un territoire donne l'indice de canopée.

CARBONEUTRE

La carboneutralité consiste à annuler les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites par l'activité humaine (gestion des bâtiments, etc.) en les compensant par des initiatives de réduction des émissions. L'impact sur le climat sera ainsi neutre, puisque les émissions nettes seront considérées comme nulles. La réduction des GES générés par un bâtiment, par exemple, peut être réalisée par la mise en place de plusieurs initiatives telles que la conversion des équipements de chauffage du mazout à l'électricité, l'optimisation énergétique des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation, etc. Ultiment, les émissions qui ne peuvent être réduites peuvent être compensées par exemple par l'achat de crédits carbone

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

On parle de changement climatique lorsque les modèles de température établis commencent à se modifier. Ces modèles ont été produits sur de longues périodes au cours de l'histoire de la terre. Depuis la révolution industrielle, cependant, la planète se réchauffe à un rythme sans précédent. Les activités humaines qui produisent des gaz à effet de serre emprisonnant la chaleur, telles que l'utilisation de combustibles fossiles, sont en grande partie responsables de ce changement accéléré. Les implications de l'augmentation mondiale

des températures, désastreuses pour la planète, sont potentiellement désastreuses également pour l'humanité. On pense entre autres aux phénomènes météorologiques extrêmes, à l'élévation du niveau de la mer, à la perte de biodiversité, à la raréfaction des terres arables de qualité, etc.

[Texte adapté du site Internet <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/changement-climatique>]

COHÉSION SOCIALE

La cohésion sociale est un sentiment d'appartenance et une volonté de vivre ensemble dans une certaine harmonie. Elle se construit sur des valeurs partagées ainsi que sur la réduction des écarts de richesse et de revenus. De façon générale, les gens doivent sentir qu'ils ont les mêmes défis à relever et qu'ils font partie d'une même collectivité.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'économie circulaire se définit comme un système de production et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant son empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

[Source : Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire]

L'économie circulaire vise quatre objectifs :

- ☑ Réduire la consommation de ressources et la pollution à toutes les étapes du cycle de vie
- ☑ Utiliser les produits plus fréquemment
- ☑ Prolonger la durée de vie des produits et des composants
- ☑ Donner une nouvelle vie aux produits ou composants en fin de vie

ÉCONOMIE VERTE

Selon le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'économie verte est « une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources ». Elle se caractérise notamment par un faible taux d'émissions de carbone et une utilisation durable des ressources limitées, ce qui implique de nouvelles formes de création de richesse aux impacts environnementaux réduits (p. ex. production d'énergie renouvelable, transports durables, économie circulaire, dépollution de l'environnement, etc.), à l'échelle tant locale que mondiale, comme nouveau moteur économique.

(2011, PNUE, *Vers une économie verte : Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté – Synthèse à l'intention des décideurs*)

EMPREINTE ÉCOLOGIQUE OU ENVIRONNEMENTALE

L'empreinte écologique ou environnementale est une mesure de la pression exercée par l'homme sur la nature. L'empreinte écologique évalue la surface productive nécessaire à une population pour répondre à sa consommation de ressources et à ses besoins en absorption de déchets et de polluants.

ÉNERGIES FOSSILES

L'énergie produite par la combustion du charbon, du pétrole ou du gaz naturel.

GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Les gaz à effet de serre (GES), qui incluent le gaz carbonique et le méthane, contribuent à maintenir

à la surface de la Terre une température propice à la vie. L'industrialisation et l'explosion démographique entraînent un accroissement des émissions de GES dans l'atmosphère et une amplification de l'effet de serre, ce qui provoque des changements climatiques.

GOVERNANCE

L'ensemble des règles et des processus collectifs par lequel les acteurs concernés participent à la décision et à la mise en œuvre des actions publiques. Ces règles et ces processus, comme les décisions qui en découlent, sont le résultat d'une négociation entre les multiples acteurs impliqués. Cette négociation, en plus d'orienter les décisions et les actions, facilite le partage de la responsabilité entre l'ensemble des acteurs impliqués, possédant chacun une certaine forme de pouvoir.

(Université de Sherbrooke, site Internet, <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire>)

GOVERNANCE PARTICIPATIVE

La gouvernance participative implique la participation des citoyens dans les processus de gouvernance au sein de leur gouvernement. L'idée principale est que les citoyens devraient jouer des rôles plus directs dans les prises de décisions publiques ou au moins s'engager plus fortement dans les enjeux politiques.

INFRASTRUCTURE « VERTE »

Les infrastructures dites vertes sont constituées par l'ensemble des milieux naturels ou même anthropiques (les toits verts, par exemple) qui fournissent des services essentiels au bien-être de la population, comme la lutte aux îlots de chaleur, le contrôle des eaux de ruissellement, l'amélioration du cadre de vie, de la qualité de l'eau et de l'air.

INVESTISSEMENT D'IMPACT

Il s'agit d'une stratégie d'investissement cherchant à générer des bénéfices sociaux, environnementaux et sociétaux, en plus d'un rendement financier.

PART MODALE

La part modale est la proportion des déplacements selon les différents modes de transport (p. ex. autobus, métro, vélo), par rapport à l'ensemble des déplacements effectués sur un territoire.

PARTIES PRENANTES (ACTEURS)

Une partie prenante désigne tout acteur (individu, organisation, groupe) concerné par un projet, une décision ou une action.

RÉSILIENCE URBAINE

La résilience urbaine est la capacité des personnes, des communautés, des institutions, des entreprises et des systèmes au sein d'une ville à résister, à s'adapter et à se développer, quel que soit le type de stress chroniques et de chocs aigus qu'ils subissent.

(Ville de Montréal, *Stratégie montréalaise pour une ville résiliente*)

Pour tout savoir, *suivez-nous!*
ville.montreal.qc.ca/ahuntsic-cartierville

 infolettre  @AhuntsicCartier
 @ahuntsic.cartierville  @ac_genial